

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 14 mars 2023

Délibération
n°27-2023
Point 4.8.7

Point 4.8.7 de l'ordre du jour Tarifs réduits étudiants pour trois séminaires du CEIPI

EXPOSE DES MOTIFS :

Le CEIPI propose plusieurs programmes de formation avancée sur les aspects réglementaires et la Propriété Intellectuelle (PI)

Un premier séminaire s'intitule « Aspects réglementaires et Propriété Intellectuelle dans l'Industrie Pharmaceutique ». Le tarif pour les professionnels en formation continue non diplômante s'élève à 1 600 € (inscription en early bird) et 1 800 € (inscription basique).

Le second est centré autour de la « Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels ». Le tarif pour les professionnels en formation continue non diplômante s'élève à 1 200 € TTC (séminaire dans sa totalité) ou 400 € TTC par module (choix de suivre un ou plusieurs modules).

Enfin, le dernier est un séminaire de formation intitulé « Standard Essential Patent and Fair, Reasonable and Non-Discriminatory (FRAND) Licensing: The interplay between IP, competition and contract law ». Le tarif pour les participants en formation continue non diplômante s'élève à 1 300 € (inscription jusqu'au 23 février 2023) et 1 500 € (inscription à partir du 24 février 2023).

Le détail des programmes de chacun des trois séminaires est en annexe.

Le CEIPI souhaite proposer aux étudiants un tarif préférentiel de 500 € TTC par étudiant pour la participation à chacun de ces séminaires.

Nom du séminaire	Tarif de base	Tarif étudiant
Aspects réglementaires et Propriété Intellectuelle dans l'Industrie Pharmaceutique	1600€/1800€	500€
Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels	1200€	500€
Standard Essential Patent and Fair, Reasonable and Non-Discriminatory (FRAND) Licensing: The interplay between IP, competition and contract law	1300€/1500€	500€

Le 28 février 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 32 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs réduits étudiants pour trois séminaires du CEIPI.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

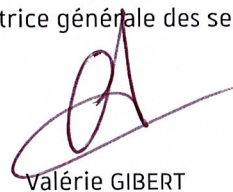
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 mars 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Intitulé CEIPI - Séminaire « Aspects réglementaires et Propriété Intellectuelle dans l'Industrie Pharmaceutique »

Le CEIPI a proposé en un nouveau programme de formation avancé sur les aspects réglementaires et la Propriété Intellectuelle dans l'industrie pharmaceutique pour la première fois durant l'année universitaire 2019-2020, une proposition éducative unique destinée aux professionnels de la PI et de la réglementation dans le secteur pharmaceutique. Pour la quatrième édition, les trois jours de formation seront articulés autour des interactions entre le droit des brevets, les certificats complémentaires de protection et la protection des données résultants d'essais.

En ce qui concerne les produits pharmaceutiques, les branches du droit administratif sont liées au droit privé. Les interactions entre le droit pharmaceutique, le droit de la propriété intellectuelle, le droit de la concurrence et le droit de la consommation sont nombreuses. Les brevets, les certificats complémentaires de protection et les exclusivités réglementaires, notamment la protection des données, forment un cadre juridique sophistiqué d'exclusivités qui se chevauchent et ont une incidence sur l'innovation et la concurrence, et notamment dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 et l'essor des vaccins à ARN messenger.

L'interaction entre la réglementation et les exclusivités dérivées de la PI

Ce module porte sur la protection des données résultant d'essais présentées pour l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit pharmaceutique. Le dossier pharmaceutique, les types d'informations protégées, les concepts clés, la durée de la protection et les actes contre lesquels les informations sont protégées seront discutés. De même, les politiques de l'EMA relatives à la divulgation des données résultant d'essais, aux spécificités des produits biologiques et aux stratégies de litige ayant une incidence sur la protection des données résultant d'essais non divulguées, feront également l'objet d'une analyse.

Certificats complémentaires de protection

Ce module explore le contexte législatif et les stratégies de contentieux concernant les Certificats complémentaires de protection (CCPs) dans l'Union européenne. Le Règlement CE 469/2009 permettra de discuter des délais, des domaines d'application, des exigences de fond et de l'étendue de la protection octroyée par les CCPs pendant la durée de la protection. Les domaines controversés tels que le produit protégé par le brevet de base, les extensions pédiatriques et la relation avec la rédaction des revendications de brevets seront explorés au cours de cette session.

Exclusivité des médicaments orphelins

Le dernier jour est consacré à l'exclusivité des médicaments orphelins, à sa nature, ses effets et son interaction avec d'autres exclusivités. Les conférenciers aborderont des aspects comme l'obtention de cette exclusivité, les situations d'indications mixtes orphelines/non orphelines pour le même principe actif, la portée et la protection de l'exclusivité des médicaments orphelins, et comment faire respecter l'exclusivité de ces médicaments.

Ce programme de formation, qui se tiendra en format hybride afin d'offrir au plus grand nombre la possibilité d'y participer, s'adresse aux responsables de la réglementation, aux mandataires brevets et aux juristes internes, ainsi qu'aux fonctionnaires travaillant pour des organisations de santé publique, qui doivent naviguer entre les nombreux domaines juridiques pertinents pour la recherche, le développement et l'innovation pharmaceutique.

Ainsi, les dépenses engendrées par le CEIPI, à savoir les frais de personnel, les frais d'organisation et de gestion UNISTRA s'élèvent à un montant de 18 361 € pour le CEIPI.

Le tarif pour les professionnels en formation continue non diplômante s'élève à 1 600 € (inscription en early bird) et 1 800 € (inscription basique).

Ainsi, au regard de la prestation fournie, il est demandé aux étudiants une participation partielle pour ce séminaire d'un montant de **500 € par étudiant**.

Intitulé CEIPI - Séminaire avancé « Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels »

Le CEIPI va proposer en mars 2023 un nouveau programme de formation, à jour de la loi de finances pour 2023, sur la fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels, une proposition éducative unique destinée aux professionnels de la PI et aux étudiants en PI. Les deux jours de formation seront articulés autour de quatre modules. Après un rappel des généralités et de la contextualisation de la formation, seront consécutivement abordés le régime fiscal des brevets, inventions et logiciels, puis les dispositifs français de fiscalité incitative en matière de brevets inventions et logiciels et enfin la fiscalité internationale des brevets, inventions et logiciels.

Généralités et contextualisation

Ce module a pour objet, d'une part, de procéder un rappel des règles fiscales et comptables générales en vigueur avant d'envisager leur application aux brevets, à l'innovation et aux logiciels, et d'autre part, d'attirer l'attention des participants sur les enjeux de fiscalité et de cotisations sociales dans le cadre de la protection et de l'exploitation de ces droits de propriété intellectuelle.

Régime fiscal des brevets, inventions et logiciels

Ce module présentera les règles de taxation des personnes physiques et des personnes morales à chaque étape de la vie des brevets, des innovations et des logiciels (constitution, exploitation et cession ou terme de la protection). Un focus sera également consacré à la fiscalité des indemnités transactionnelles et des sommes versées dans le cadre de procédures contentieuses.

Dispositifs français de fiscalité incitative en matière de brevets inventions et logiciels

Ce module présente les multiples dispositifs fiscaux incitatifs (Crédit d'impôt Recherche, IP Box, Dispositif Jeunes entreprises Innovantes) et les possibilités de les combiner.

Fiscalité internationale des brevets, inventions et logiciels.

Ce module abordera le traitement fiscal des sommes versées à des bénéficiaires fiscalement domiciliés hors du territoire français et traitera en particulier de l'application des conventions fiscales internationales et des prix de transferts.

Ce programme de formation, qui se tiendra en format hybride afin d'offrir au plus grand nombre la possibilité d'y participer, s'adresse au monde des économies créatives, aux professionnels et entrepreneurs des hautes technologies, aux juristes, aux professionnels du chiffre, aux décideurs, aux magistrats ou médiateurs et aux étudiants.

Ainsi, les dépenses engendrées par le CEIPI, à savoir les frais de personnel, les frais d'organisation et de gestion UNISTRA s'élèvent à un montant **de 12 191 € pour le CEIPI.**

Le tarif pour les professionnels en formation continue non diplômante s'élève à 1 200 € TTC (séminaire dans sa totalité) ou 400 € TTC par module (choix de suivre un ou plusieurs modules).

Ainsi, au regard de la prestation fournie, il est demandé aux étudiants une participation partielle pour ce séminaire d'un montant de **500 € TTC par étudiant.**

Intitulé CEIPI - Séminaire de formation du CEIPI « Standard Essential Patent and Fair, Reasonable and Non-Discriminatory (FRAND) Licensing: The interplay between IP, competition and contract law »

Le CEIPI, composante de l'Université de Strasbourg dont la mission est la formation et la recherche en droit de la propriété intellectuelle, organise, pour la deuxième année consécutive, un séminaire de formation intitulé « Standard Essential Patent and Fair, Reasonable and Non-Discriminatory (FRAND) Licensing: The interplay between IP, competition and contract law », qui aura lieu en format hybride (en ligne et à Paris) du 16 au 17 mars 2023.

Ce séminaire traite des brevets essentiels à une norme et licences FRAND, sujet technique et complexe de la PI aux enjeux économiques considérables. A titre d'exemple, les revenus issus des redevances pour les normes relatives aux technologies de réseaux mobiles s'élèvent à plusieurs milliards d'euros par an.

Les normes de télécommunications sont au cœur du processus de numérisation et de mondialisation, permettant une interopérabilité généralisée des appareils au profit des consommateurs. Avec le développement de l'Internet des objets et les fonctionnalités de connectivité qui stimulent la demande de l'industrie et des consommateurs, de plus en plus de secteurs (numérique et électronique, automobile, santé, énergie) ont besoin de solutions interopérables basées sur des brevets essentiels à l'application des normes (*SEP*).

Les *SEP* sont des brevets indispensables pour la mise en conformité de certains produits aux normes. Si les propriétaires de *SEP* s'engagent généralement à accorder des licences à des conditions FRAND (c'est-à-dire équitables, raisonnables et non discriminatoires), de nombreuses incertitudes subsistent quant au bénéficiaire et aux modalités d'octroi de ces licences, générant par conséquent, de considérables et complexes litiges dans plusieurs juridictions du monde entier...

Les conditions de licence de brevets *SEP* se situent au carrefour de la propriété intellectuelle, de la concurrence et du droit des contrats, cristallisant la tension entre les objectifs de normalisation et les droits exclusifs privés et les monopoles légaux résultant des brevets.

Ce **programme de formation non diplômante** vise à fournir aux professionnels et plus généralement aux passionnés de propriété intellectuelle, les clés pour comprendre les enjeux juridiques liés aux *SEP* et aux licences FRAND ainsi que pour relever les nombreux défis rencontrés dans la pratique quotidienne, que ce soit en tant que détenteur de *SEP* ou en tant qu'exécutant de normes.

Ce programme de formation s'adresse notamment aux professionnels dans le domaine des industries technologiques et hautes technologies, mais également aux juristes, aux décideurs, aux juges, aux étudiants (pour lesquels le CEIPI souhaite mettre en place un tarif réduit), ainsi qu'à toute personne souhaitant acquérir des connaissances approfondies sur ce sujet.

Ainsi, les dépenses engendrées par le CEIPI, à savoir, de manière non-exhaustive, les frais de personnel, les frais de vacation des intervenants extérieurs, les frais de gestion Unistra et les frais de contribution au fonctionnement général s'élèvent à un montant de 8 000 €.

Le tarif pour les participants en formation continue non diplômante s'élève à 1 300 € (inscription jusqu'au 23 février 2023) et 1 500 € (inscription à partir du 24 février 2023).

Ainsi, au regard de la prestation fournie, il est demandé aux étudiants une participation partielle pour ce séminaire d'un montant de **500 € par étudiant**.